

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-EUGÈNE**

AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉE PAR LA SOUSSIGNÉE, Maryse Desbiens, Directrice Générale de la Municipalité de Saint-Eugène,

Conformément à l'article 176.1 du Code Municipal, lors de la session régulière du conseil de St-Eugène le 2 mars prochain à 19h30 sera déposé le rapport financier de l'année 2019 produit par la firme comptable FBL inc.

Donnée à Saint-Eugène
Ce 18 février 2020

Maryse Desbiens,
Directrice Générale / secrétaire-trésorière